

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1305

21 mai 2014

### SOMMAIRE

<b>Action Investment GP &amp; Co S.C.A.</b> .....	<b>62640</b>	<b>I-View Now EU S.à r.l.</b> .....	<b>62633</b>
<b>A.I.O.F. Holding S.A.</b> .....	<b>62640</b>	<b>Lion/Seneca Lux Topco S.à r.l.</b> .....	<b>62610</b>
<b>Armont S.A.</b> .....	<b>62604</b>	<b>Med Holding S.A.</b> .....	<b>62626</b>
<b>Assenagon Asset Management S.A.</b> .....	<b>62639</b>	<b>Mercan S.A., SPF</b> .....	<b>62636</b>
<b>Azzaitouna</b> .....	<b>62605</b>	<b>Mood Media Group S.A.</b> .....	<b>62635</b>
<b>Big Mamma S.A.</b> .....	<b>62594</b>	<b>Naexis S.à r.l.</b> .....	<b>62619</b>
<b>cleversoft Luxembourg S.A.</b> .....	<b>62626</b>	<b>Natureshop S.A.</b> .....	<b>62631</b>
<b>Corporate Operational Strategies</b> .....	<b>62640</b>	<b>Orion IV European 16 S.à r.l.</b> .....	<b>62612</b>
<b>Cusanus S.A.</b> .....	<b>62629</b>	<b>Outimat</b> .....	<b>62622</b>
<b>Digeco S.A.</b> .....	<b>62632</b>	<b>Proteuss S.A.</b> .....	<b>62631</b>
<b>Frun Invest Partner S.à r.l.</b> .....	<b>62638</b>	<b>RR Investissements</b> .....	<b>62620</b>
<b>GANELI &amp; Jeunes Créateurs</b> .....	<b>62637</b>	<b>Sea Dream S.A.</b> .....	<b>62611</b>
<b>GenerCo</b> .....	<b>62594</b>	<b>Second-Residence s.à r.l.</b> .....	<b>62627</b>
<b>Globe All Investment S.A.</b> .....	<b>62610</b>	<b>Sierra Intermediate Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>62604</b>
<b>Haneda Holding S.à r.l.</b> .....	<b>62633</b>	<b>Société Civile Immobilière Terragest</b> ....	<b>62629</b>
<b>HARMONIE MOUTFORT-MEDINGEN,</b> association sans but lucratif .....	<b>62630</b>	<b>Steba Maor S.à r.l.</b> .....	<b>62604</b>
<b>HC Investissements IV S.à r.l.</b> .....	<b>62621</b>	<b>Wetex</b> .....	<b>62621</b>
<b>HellermannTyton Beta S.à r.l.</b> .....	<b>62630</b>	<b>Wordbee S.A.</b> .....	<b>62637</b>
<b>Henderson Diversified Growth</b> .....	<b>62611</b>	<b>World Express S.A.</b> .....	<b>62637</b>
<b>H&amp;F Luxembourg 1 S.à r.l.</b> .....	<b>62605</b>	<b>World Express S.A.</b> .....	<b>62637</b>
<b>Imber S.A.</b> .....	<b>62630</b>	<b>Yineal Investments S.à r.l.</b> .....	<b>62632</b>
		<b>Y.K. S.à r.l.</b> .....	<b>62639</b>

**Big Mamma S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 184.259.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2014.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2014041307/14.

(140048144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

**GenerCo, Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 185.302.

**STATUTES**

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth day of February.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

GENERATION HOLDING LUXEMBOURG, a public limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, here represented by Mrs Florence PONCELET with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows, the articles of incorporation of a public company limited by shares (*société anonyme*), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "GenerCo" (the Company). The Company is a public company limited by shares (*société anonyme*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of directors (the Board) The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations in any form whatsoever, in any Luxembourg or foreign undertakings being joint stock companies or partnerships, as well as the administration, management, control and development of such participations.

3.2 The Company may use its funds for the creation, the management, the development and the liquidation of a portfolio consisting of any securities, for participating in the creation, development and control of any undertakings, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or call option and in any other way, all securities, realize these securities by

way of sale, transfer, exchange, granting of any assistance, loans, advances or guarantees to any company in which it has a direct or indirect interest.

3.3 In general, the Company shall make patrimonial operations or operations relating to movable assets and real estate or of commercial, industrial or financial nature, as well as any transactions and operations aiming at promoting and directly or indirectly facilitating the achievement of the corporate purpose at large.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at thirty-one thousand (EUR 31,000), represented by thirty-one (31) shares, having a par value of one thousand euro (EUR 1,000) each.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

6.2. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.3. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Board of directors.**

7.1. Composition of the board of directors

(i) The Company is managed by a board of directors (the Board) composed of at least three (3) members, who need not be shareholders.

(ii) The General Meeting appoints the director(s) and determines their number, remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for more than six (6) years and are re-eligible.

(iii) Directors may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative who represents such entity in its duties as a director. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if it had exercised its functions in its own name and on its own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the majority of the remaining directors may fill the vacancy on a provisional basis until the final appointment is made by the next General Meeting.

7.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or several directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fees and/or any other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

7.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board meets upon the request of the chairman or any two (2) directors, at the place indicated in the notice which, in principle, is in Luxembourg.

(iii) Written notice of any meeting of the Board is given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a director, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant a power of attorney to any other director in order to be represented at any meeting of the Board.

(vi) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the directors present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman or two directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(ix) Any director having an interest conflicting with that of the Company in a transaction carried out otherwise than under normal conditions in the ordinary course of business, must advise the Board thereof and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in these deliberations. A special report on the relevant transaction(s) is submitted to the shareholders before any vote, at the next General Meeting.

#### 7.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) directors.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

#### **Art. 8. Sole director.**

8.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the Company may be managed by a sole director until the ordinary General Meeting following the introduction of an additional shareholder. In such case, any reference in the Articles to the Board or the directors is to be read as a reference to such sole director, as appropriate.

8.2. The transactions entered into by the Company may be recorded in minutes and, unless carried out under normal conditions in the ordinary course of business, must be so recorded when entered with its sole director having a conflicting interest.

8.3. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole director or by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

#### **Art. 9. Liability of the directors.**

9.1. The directors may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

### **IV. Shareholder(s)**

#### **Art. 10. General meetings of shareholders.**

##### 10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at general meetings of shareholders (the General Meeting). The General Meeting has the broadest powers to adopt and ratify all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Each share entitles to one (1) vote.

##### 10.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) General Meetings are held at such place and time as specified in the notices.

(ii) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(iii) A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

(iv) Each shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

(v) Each shareholder may vote by way of voting forms provided by the Company. Voting forms contain the date, place and agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each resolution, three boxes allowing to vote in favour, against or abstain from voting. Voting forms must be sent back by the shareholders to the registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting are taken into account for the calculation of the quorum. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention, are void.

(vi) Resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The extraordinary General Meeting may amend the Articles only if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles as well as the text of any proposed amendments

to the object or form of the Company. If this quorum is not reached, a second General Meeting may be convened by means of notices published twice, at fifteen (15) days interval at least and fifteen (15) days before the meeting in the Mémorial and in two Luxembourg newspapers. Such notices reproduce the agenda of the General Meeting and indicate the date and results of the previous General Meeting. The second General Meeting deliberates validly regardless of the proportion of the capital represented. At both General Meeting, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

#### **Art. 11. Sole shareholder.**

11.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the General Meeting is to be read as a reference to such sole shareholder, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

#### **Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.**

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the officers, directors and statutory auditors towards the Company.

12.3. One month before the annual General Meeting, the Board provides documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditors, who then prepare a report setting forth their proposals.

12.4. The annual General Meeting is held at the address of the registered office or at such other place in the municipality of the registered office, as may be specified in the notice, on the fourth Tuesday of the month of May of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting is held on the following business day.

12.5. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

#### **Art. 13. Statutory auditors/Réviseurs d'entreprises.**

13.1. The operations of the Company are supervised by one or several statutory auditors (commissaires).

13.2. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

13.3. The General Meeting appoints the statutory auditors/réviseurs d'entreprises and determines their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. Statutory auditors/réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

#### **Art. 14. Allocation of profits.**

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The General Meeting determines how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends is taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts; and

(iv) in their report to the Board, as applicable, the statutory auditors or the réviseurs d'entreprises must verify whether the above conditions have been satisfied.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

15.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting appoints one or several liquidators,

who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## VII. General provision

16.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2014.

### *Statement*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Luxembourg law of 10<sup>th</sup> August, 1915, as amended, on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

### *Subscription and payment*

GENERATION HOLDING LUXEMBOURG, represented as stated above, subscribes to thirty-one (31) shares in registered form, with a par value of one thousand euro (EUR 1,000) each, and agrees to pay each of them totally by a contribution in cash, being a total amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000).

The amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges this.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.- (one thousand five hundred euro).

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed share capital, has passed the following resolutions:

1. The number of directors is set at four (4) and the following persons are appointed as directors of the Company for a period of six (6) years:

- Olivier Lamalle, born January 26, 1975 in Verviers, Belgium, Director, residing Rue Washington 31, bte Ar3, 1050 Brussels, Belgium;

- Rachid Azoughagh, born May 26, 1977 in Dijon, France, Director, residing at 77 Rue Boucle Val Marie, 57100 Thionville, France;

- Pascal Hens, born December 13, 1960 in Brussels, Belgium, Director, residing Wakkerzeelsestraat 20, 3150 Wespelaar, Belgium; and

- Florence Poncelet, born September 26, 1980 in Libramont-Chevigny, Belgium, Director, residing at Rue de l'Ancienne Gare, 6 C7, B-6800 Libramont, Belgium.

2. Deloitte Audit, having its registered office at L-2220 Luxembourg, 560 rue de Neudorf, is appointed as statutory auditor of the Company for a period of 6 years.

3. The registered office of the Company is set at 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-huit février.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

GENERATION HOLDING LUXEMBOURG, une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ici représentée par Mme Florence PONCELET, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

## I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "GenerCo" (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société consiste en la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

3.3 En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilier, immobilier, commercial, industriel ou financier, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

### Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

## II. Capital - Actions

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par trente et une (31) actions, ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

6.2. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.3. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Conseil d'administration.

##### 7.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par un conseil d'administration (le Conseil) composé d'au moins trois (3) membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme le(s) administrateur(s) et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans et sont rééligibles.

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

##### 7.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

##### 7.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'au moins deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou par deux administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un

rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

#### 7.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

#### **Art. 8. Administrateur unique.**

8.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1), la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire. Dans ce cas, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux administrateurs doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

8.2. Les transactions conclues par la Société peuvent être mentionnées dans des procès-verbaux et, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales, doivent être ainsi mentionnées si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé.

8.3. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

#### **Art. 9. Responsabilité des administrateurs.**

9.1. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

### **IV. Actionnaire(s)**

#### **Art. 10. Assemblée générale des actionnaires.**

##### 10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des actionnaires (l'Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

##### 10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(ii) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(iii) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(iv) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(v) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote indiquent la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion, le texte des résolutions proposées ainsi que, pour chaque résolution, trois cases permettant de voter en faveur, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

(vi) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(vii) L'Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

**Art. 11. Actionnaire unique.**

11.1. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1), l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique.

11.3. Les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.

**V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle****Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un décembre (31) de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

12.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le quatrième mardi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

12.5. L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon l'avis absolu et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 13. Commissaires /Réviseurs d'entreprises.**

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

13.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, quand cela est requis par la loi.

13.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires/réviseurs d'entreprises et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires/réviseurs d'entreprises peuvent être réélus.

**Art. 14. Affectation des bénéfices.**

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) dans leur rapport au Conseil, selon le cas, les commissaires ou les réviseurs d'entreprises doivent vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

**VI. Dissolution - Liquidation**

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

**VII. Dispositions Générales**

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les actionnaires.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2014.

#### *Déclaration*

Le notaire chargé de l'exécution du présent contrat déclare que les conditions prescrites par l'article 26 de la Loi du 10 Août 1915 et ses modifications relatives aux sociétés commerciales ont été respectées et il en atteste expressément l'accomplissement.

#### *Souscription et Libération*

GENERATION HOLDING LUXEMBOURG, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trente et une (31) actions sous forme nominative, d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, et de les libérer toutes totalement par un apport en numéraire d'un montant total de trente et un mille euros (EUR 31.000,-),

Le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

#### *Résolutions de l'actionnaire unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a adopté les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à quatre (4) et les personnes suivantes sont nommées en qualité d'administrateurs de la Société pour une durée de six (6) ans:

- Olivier Lamalle, né le 26 janvier 1975 à Verviers, Belgique, Administrateur, résidant Rue Washington 31, bte Ar3, 1050 Bruxelles, Belgique;

- Rachid Azoughagh, né le 26 mai 1977 à Dijon, France, Administrateur, résidant au 77 Rue Boucle Val Marie, 57100 Thionville, France;

- Pascal Hens, né le 13 décembre 1960 à Bruxelles, Belgique, Administrateur, résidant Wakkerzeelsestraat 20, 3150 Wespelaar, Belgique; et

- Florence Poncelet, née le 26 septembre 1980 à Libramont-Chevigny, Belgique, Administrateur, résidant à Rue de l'Ancienne Gare, 6 C7, B-6800 Libramont, Belgique.

2. Deloitte Audit, situé au 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, est nommée en qualité de commissaire de la Société pour une durée de 6 années.

3. Le siège social de la Société est établi au 65, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Poncelet, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 février 2014. Relation: EAC/2014/2845. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014039449/533.

(140045731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

**Steba Maor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 86.709.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014041117/10.

(140047249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

**Armont S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 179.288.

*Extrait des décisions du conseil d'administration prises par voie circulaire en date du 20 février 2014*

En date du 20 février 2014, les membres du conseil d'administration, ont décidé à l'unanimité des voix de:

- transférer le siège social de la Société du 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte 1330 Luxembourg, au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec date effective au 1<sup>er</sup> mars 2014

La nouvelle adresse professionnelle de Monsieur Jean-Marie Bettinger et de Madame Magali Fetique est la suivante: 42, rue de la Vallée, 2661 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2014.

ARMONT S.A.

Référence de publication: 2014041301/16.

(140047958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

**Sierra Intermediate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 122.524.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «Sierra Intermediate Holdings S.à r.l.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 25 février 2014, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 février 2014. Relation: EAC/2014/2890.

- que la société «Sierra Intermediate Holdings S.à r.l.» (la «Société»), société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 122524,

constituée selon un acte notarié par-devant le notaire soussigné en date du 11 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 6 février 2007, numéro 126 et dont les statuts ont été amendés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 novembre 2007, publié au Mémorial C, en date du 22 janvier 2008, numéro 169,

se trouve à partir de la date du 25 février 2014 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 17/09/2012 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 mars 2014.

Référence de publication: 2014041047/28.

(140047185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

**Azzaitouna, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 87, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 177.904.

1. Suite à la cession de parts sociales intervenue en date du 28 mai 2013, le capital social de la société à responsabilité limitée AZZAITOUNA S.à r.l. est réparti comme suit:

Monsieur Driss OUSSALEM . . . . .	20 parts sociales
Monsieur Nacer WIFAK . . . . .	20 parts sociales
Madame Mouna MOAMAH . . . . .	60 parts sociales

2. Lors de l'assemblée générale du 14 février 2014, les associés de la société à responsabilité limitée AZZAITOUNA S.à r.l. ont décidé à l'unanimité de procéder à:

- La révocation de Monsieur José Alberto MOREIRA DE CARVALHO, demeurant à L-3222 BETTEMBOURG, 37 route de Dudelange en sa qualité de gérant technique

- La nomination de Monsieur Franz SCHLOESSER, demeurant à L-4710 PETANGE, 84, rue d'Athus en tant que gérant technique pour une durée indéterminée

3. Suite à la cession de parts sociales du 7 mars 2014, le capital social de la société à responsabilité limitée AZZAITOUNA S.à r.l. est réparti comme suit:

Monsieur Driss OUSSALEM . . . . .	20 parts sociales
Madame Mouna MOAMAH . . . . .	80 parts sociales

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014041226/24.

(140046116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

**H&F Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 59.400.000,00.**

Siège social: L-1327 Luxembourg, 4, rue Charles VI.

R.C.S. Luxembourg B 134.103.

In the year two thousand and fourteen, on the third day of the month of March, before Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared

H&F Galaxy AIV, L.P., a limited partnership under Cayman law, registered with the Cayman Registrar of Exempted Limited Partnerships under the number 22644, having its registered office at Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands,

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of H&F Luxembourg 1 S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 4, rue Charles VI, L-1327 Luxembourg, incorporated on 15<sup>th</sup> November 2007 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 28 of 7<sup>th</sup> January 2008 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134.103,

represented by Maître Thierry Kauffman, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 28 February 2014 (which shall remain annexed to the present deed to be registered therewith).

The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time on 7<sup>th</sup> August 2009 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial number 1780 of 15<sup>th</sup> September 2009.

The Sole Shareholder declared and asked the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all six billion six hundred million (6,600,000,000) shares in issue in the Company and thus may validly take resolutions on the following items.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

*Agenda*

- Approval of the repurchase of all six hundred sixty million (660,000,000) outstanding Class J Shares at the Cancellation Value per Share (being the Total Cancellation Amount divided by the number of Class J Shares, as these terms are defined in the Articles) pursuant to the Articles in order to proceed to the cancellation of all the Class J Shares in issue and hence the liquidation of an entire class of shares of the Company; acknowledgement of the available reserves of the Company in the amount of two hundred fifty-two million nine hundred ten thousand one hundred eighty-three euro and sixty-three

cents (EUR 252,910,183.63); approval of the Total Cancellation Amount at one hundred ninety-eight million euro (EUR 198,000,000) and the Cancellation Value per Share at thirty euro cents (EUR 0.30) and acknowledgement that the Total Cancellation Amount is not higher than the Available Amount (as this term is defined in the Articles); acceptance of the repurchase of all the Class J Shares by the Sole Shareholder at the Total Cancellation Amount and payment thereof to the Sole Shareholder; cancellation of all the six hundred sixty million (660,000,000) outstanding Class J Shares so repurchased and consequential reduction of the issued share capital of the Company by an amount of six million six hundred thousand Euro (€ 6,600,000) to an amount of fifty-nine million four hundred thousand Euro (€ 59,400,000) and consequential reduction of the legal reserve;

- Consequential amendment of article 5 of the Articles so as to provide for the new issued share capital amount of the Company, and deletion of references as appropriate to "Class J" to read as follows:

**“ Art. 5. Share capital.**

5.1 The issued share capital of the Company is set at fifty-nine million four hundred thousand Euro (€ 59,400,000) divided into

six hundred sixty million (660,000,000) Class A Shares,  
 six hundred sixty million (660,000,000) Class B Shares,  
 six hundred sixty million (660,000,000) Class C Shares,  
 six hundred sixty million (660,000,000) Class D Shares,  
 six hundred sixty million (660,000,000) Class E Shares,  
 six hundred sixty million (660,000,000) Class F Shares,  
 six hundred sixty million (660,000,000) Class G Shares,  
 six hundred sixty million (660,000,000) Class H Shares, and  
 six hundred sixty million (660,000,000) Class I Shares,  
 each Share with a nominal value of one euro cent (€ 0.01) and  
 with such rights and obligations as set out in the present Articles.

5.2 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

5.3 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class I).

5.4 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 5.3), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

5.4.1 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.4.2 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Directors and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.4.3 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.”

- Consequential amendment of article 14.6 to read as follows:

**“ 14.6.** In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) For each year where Class A Shares are in issue in the Company (and starting for the first year on 6<sup>th</sup> March 2008), such Class A Shares shall entitle the holders thereof (pro rata) at the time of a distribution declared in the Company to an annual cumulative distribution right equal to the Class A Rate (applied at the time of the declaration pro tempore) for the relevant year (the "Class A Amount"). The Class A Amounts not declared and not paid shall accumulate (but shall for the avoidance of doubt not be due until due declaration has been made).

For each year where Class B Shares are in issue in the Company (and starting for the first year on 6<sup>th</sup> March 2008), such Class B Shares shall entitle the holders thereof (pro rata) at the time of a distribution declared in the Company to an annual cumulative distribution right equal to the Class B Rate (applied at the time of the declaration pro tempore) for

the relevant year (the "Class B Amount"). The Class B Amounts not declared and not paid shall accumulate (but shall for the avoidance of doubt not be due until due declaration has been made).

The same right shall apply (*mutatis mutandis*) to each of the Class C to I, (each time to the extent shares of the relevant Class are in issue) each time at the rate of the relevant class as defined in the present Articles and the relevant amount being the "Class C Amount", "Class D Amount", the "Class E Amount", the "Class F Amount", the "Class G Amount", the "Class H Amount" and the "Class I Amount" as appropriate with respect to the initial of the relevant class.

then

(ii) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class I shares, then if no Class I shares are in existence, Class H shares and in such continuation until only Class A shares are in existence)"

- Consequential amendment of article 15.2 to read as follows:

Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid:

(i) first an amount equal to the relevant Unpaid Class Amount shall be distributed equally to all Shareholders of that class pro rata to their shares in that class; then

(ii) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class I shares, then if no Class I shares are in existence, Class H shares and in such continuation until only Class A shares are in existence).

- Consequential amendment of article 16 to read so as (i) to delete the definition of Class J Rate and amend the definition of Unpaid Class Amounts as follows:

"Unpaid Class Amounts Means any unpaid accumulated Class A, B, C, D, E, F, G, H and I Amounts"

All of the above having been agreed, the Sole Shareholder passed the following resolution:

*Sole resolution*

The Sole Shareholder resolved to approve the repurchase by the Company of all six hundred sixty million (660,000,000) outstanding Class J Shares at the Cancellation Value per Share pursuant to the Articles in order to proceed to the cancellation of all the Class J Shares in issue and hence the liquidation of the entire class J of shares of the Company. The Sole Shareholder acknowledged the available reserves of the Company in the amount of two hundred fifty-two million nine hundred ten thousand one hundred eighty-three euro and sixty-three cents (EUR 252,910,183.63).

The Sole Shareholder resolved to approve the Total Cancellation Amount set at one hundred ninety-eight million euro (EUR 198,000,000) and the Cancellation Value per share at thirty euro cents (EUR 0.30).

The Sole Shareholder expressly agrees to the repurchase of all Class J Shares at the Total Cancellation Amount and payment thereof to the Sole Shareholder.

Thereupon the Sole Shareholder resolved to cancel all six hundred sixty million (660,000,000) Class J Shares so repurchased and to reduce the issued share capital of the Company by an amount of six million six hundred thousand Euro (€ 6,600,000) from sixty-six million Euro (€ 66,000,000) to fifty-nine million four hundred thousand Euro (€ 59,400,000) and to reduce the legal reserve accordingly.

It is resolved to amend articles 5, 14.6, 15.2 and 16 of the Articles as set forth in the agenda.

There being no further item on the agenda the extraordinary decision of the Sole Shareholder was closed.

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at Euro 3,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the Sole Shareholder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le troisième jour du mois de mars,

par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

H&F Galaxy AIV, L.P., une limited partnership régie par le droit des Îles Caïmans, immatriculée auprès du Cayman Registrar of Exempted Limited Partnerships sous le numéro 22644, dont le siège social est situé au Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Îles Caïmans, étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de H&F Luxembourg 1 S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 4, rue Charles VI, L-1327 Luxembourg, constituée le 15 novembre 2007 par acte du notaire soussigné, publié au

Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 28 du 7 janvier 2008 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.103,

représentée par Maître Thierry Kauffman, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 28 février 2014 (laquelle restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci).

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois le 7 août 2009 par acte du notaire soussigné, publié au Mémorial numéro 1780 du 15 septembre 2009.

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. L'Associé Unique détient l'ensemble des six milliards six cent millions (6.600.000.000) de parts sociales émises dans la Société et peut donc valablement prendre des résolutions sur les points suivants.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être adoptées sont les suivants:

#### *Ordre du jour*

- Approbation du rachat de l'ensemble des six cent soixante millions (660.000.000) Parts Sociales de Classe J émises à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (soit le Montant Total d'Annulation divisé par le nombre de Parts Sociales de Classe J, tels que ces termes sont définis dans les Statuts) en vertu des Statuts afin de procéder à l'annulation de l'ensemble des Parts Sociales de Classe J émises et donc à la liquidation d'une classe entière de parts sociales de la Société; reconnaissance des réserves disponibles de la Société d'un montant de deux cent cinquante-deux millions neuf cent dix mille cent quatre-vingt-trois euros et soixante-trois centimes (EUR 252.910.183,63); approbation du Montant Total d'Annulation de cent quatre-vingt-dix-huit millions d'euros (198.000.000 EUR) et de la Valeur d'Annulation par Part Sociale à trente centimes d'euro (0,30 EUR) et reconnaissance du fait que le Montant Total d'Annulation n'est pas supérieur au Montant Disponible (tel que ce terme est défini dans les Statuts); acceptation du rachat de l'ensemble des Parts Sociales de Classe J par l'Associé Unique au Montant Total d'Annulation et paiement de celui-ci à l'Associé Unique; annulation de l'ensemble des six cent soixante millions (660.000.000) Parts Sociales de Classe J émises ainsi rachetées et réduction en conséquence du capital social émis de la Société d'un montant de six millions six cent mille euros (6.600.000 EUR) pour atteindre un montant de cinquante-neuf millions quatre cent mille euros (59.400.000 EUR) et réduction en conséquence de la réserve légale;

- Modification en conséquence de l'article 5 des Statuts afin de prévoir le nouveau montant du capital social émis de la Société, et suppression des références à la «Classe J», le cas échéant, afin qu'il ait la teneur suivante:

#### **« Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à cinquante-neuf millions quatre cent mille euros (59.400.000 EUR) divisés en

six cent soixante millions (660.000.000) de Parts Sociales de Classe A,  
six cent soixante millions (660.000.000) de Parts Sociales de Classe B,  
six cent soixante millions (660.000.000) de Parts Sociales de Classe C,  
six cent soixante millions (660.000.000) de Parts Sociales de Classe D,  
six cent soixante millions (660.000.000) de Parts Sociales de Classe E,  
six cent soixante millions (660.000.000) de Parts Sociales de Classe F,  
six cent soixante millions (660.000.000) de Parts Sociales de Classe G,  
six cent soixante millions (660.000.000) de Parts Sociales de Classe H, et  
six cent soixante millions (660.000.000) de Parts Sociales de Classe I,

chaque Part Sociale ayant une valeur nominale d'un euro cent (0,01 €) et les droits et obligations comme prévus dans les présents Statuts.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptée de la manière requise pour la modification de ces Statuts.

5.3 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs Classes de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de cette/ces Classe(s). En cas de rachats et d'annulations de classes de Parts Sociales de tels annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (débutant avec la Classe I).

5.4 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales (dans l'ordre établi à l'article 5.3), une telle Classe de Parts Sociales donne droit à ses détenteurs au prorata de leurs détentions dans cette classe, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de Parts Sociales de la Classe de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Classe concernée détenue par eux et annulée.

5.4.1 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociales à être rachetée et annulée.

5.4.2 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale sur la base de Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes I, H,

G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la Classe considérée au moment de l'annulation de la classe concernée sauf autrement décidé par l'Assemblée Générale des Associés selon la procédure prévue pour une modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

5.4.3 À compter du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la Classe concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.»

- Modification en conséquence de l'article 14.6 afin qu'il ait la teneur suivante:

« **14.6.** En cas de déclaration de dividende, un tel dividende devra être alloué et payé comme suit:

(i) Pour chaque année pendant laquelle des Parts Sociales de Classe A sont émises dans la Société (et commençant pour la première année le 6 mars 2008), ces Parts Sociales de Classe A donneront droit aux détenteurs (prorata) au moment de la distribution déclarée dans la Société à un droit de distribution cumulatif annuel égal au taux de Classe A (appliqué au moment de la déclaration pro tempore) pour l'année en question (le «Montant de Classe A»). Les Montants de Classe A non déclarés et non payés devraient s'accumuler (mais devraient ne pas être exigibles pour éviter le moindre doute jusqu'à ce que une telle déclaration ait été faite).

Pour chaque année pendant laquelle des Parts Sociales de Classe B sont émises dans la Société (et commençant pour la première année le 6 mars 2008), ces Parts Sociales de Classe B donneront droit aux détenteurs (prorata) au moment de la distribution déclarée dans la Société à un droit de distribution cumulatif annuel égal au taux de Classe B (appliqué au moment de la déclaration pro tempore) pour l'année en question (le «Montant de Classe B»). Les Montants de Classe B non déclarés et non payés devraient s'accumuler (mais devraient ne pas être exigibles pour éviter le moindre doute jusqu'à ce que une telle déclaration ait été faite).

Le même droit devrait s'appliquer (mutatis mutandis) à chaque Classe C à I (chaque fois dans la limite des parts sociales émises de la Classe concernée) chaque fois au montant de la classe concernée comme défini dans les Statuts et le montant étant le «Montant de Classe C», le «Montant de Classe D», le «Montant de Classe E», le «Montant de Classe F», le «Montant de Classe G», le «Montant de Classe H» et le «Montant de Classe I» comme cela convient en vue du précédent de la classe concernée.

puis

(ii) le solde du montant total distribué sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière classe dans l'ordre alphabétique inversé (i.e. en premier les parts sociales de Classe I, puis si aucune part sociale de Classe I n'existe, les parts sociales de Classe H et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus que des parts sociales de Classe A qui existent).»

- Modification en conséquence de l'article 15.2 afin qu'il ait la teneur suivante:

«Quand toutes les dettes, charges et dépenses de liquidation seront payées, tout montant restant devrait être payé:

(i) d'abord un montant équivalant au Montant de Classe Impayé devrait être distribué de façon égale à tous les Associés de cette classe au prorata de leurs parts sociales dans cette classe; puis

(ii) le solde du montant total distribué sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière classe dans l'ordre alphabétique inversé (i.e. en premier les parts sociales de Classe I, puis si aucune part sociale de Classe I n'existe, les parts sociales de Classe H et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus que des parts sociales de Classe A qui existent).»

- Modification en conséquence de l'article 16 afin de (i) supprimer la définition de «Montant de Classe J» et modifier la définition de «Montant de Classe Impayée» comme suit:

«Montant de Classe Impayé Signifie tout montant de Classe A, B, C, D, E, F, G, H et I accumulée non payée»

Après avoir approuvé tout ce qui précède, l'Associé Unique a adopté la résolution suivante:

#### *Résolution unique*

L'Associé Unique a décidé d'approuver le rachat par la Société de l'ensemble des six cent soixante millions (660.000.000) de Parts Sociales de Classe J émises à la Valeur d'Annulation par Part Sociale en vertu des Statuts afin de procéder à l'annulation de l'ensemble des Parts Sociales de Classe J émises et donc à la liquidation de toute la classe J de parts sociales de la Société. L'Associé Unique a reconnu les réserves disponibles de la Société d'un montant de deux cent cinquante-deux millions neuf cent dix mille cent quatre-vingt-trois euros et soixante-trois centimes (EUR 252.910.183,63) L'Associé Unique a décidé d'approuver le Montant Total d'Annulation fixé à cent quatre-vingt-dix-huit millions d'euros (198.000.000 EUR) et la Valeur d'Annulation par part sociale à trente centimes d'euro (0,30 EUR).

L'Associé Unique accepte expressément le rachat de l'ensemble des Parts Sociales de de Classe J au Montant Total d'Annulation et le paiement de celui-ci à l'Associé Unique.

À la suite de quoi, l'Associé Unique a décidé d'annuler l'ensemble des six cent soixante millions (660.000.000) de Parts Sociales de Classe J ainsi rachetées et de réduire le capital social émis de la Société d'un montant de six millions six cent mille euros (6.600.000 EUR) pour atteindre un montant de cinquante-neuf millions quatre cent mille euros (59.400.000 EUR) et de réduire en conséquence la réserve légale.

Il a été décidé de modifier les articles 5, 14.6, 15.2 et 16 des Statuts tels qu'énoncés dans le susdit ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision extraordinaire de l'Associé Unique a été clôturée.

### Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à EUR 2.500.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, l'Associé Unique et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: T. Kauffman et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 mars 2014. LAC/2014/11012. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2014.

Référence de publication: 2014039464/269.

(140045750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

### **Lion/Seneca Lux Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.190.761,20.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 179.209.

#### *Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 19 mars 2014*

En date du 19 mars 2014, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet au 3 mars 2014.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de Monsieur Michael Verhulst, gérant B, de Monsieur Richard Brekelmans, gérant B ainsi que du siège social de la société Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l, gérant B du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet au 3 mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2014.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014041542/19.

(140048021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

### **Globe All Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8011 Strassen, 199, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 156.296.

#### *Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société, en date du 20 mars 2014*

Suite à la démission des membres du Conseil d'Administration, le nouveau Conseil d'Administration se compose comme suit:

Monsieur ALCARAZ-FAJARDO Manuel, né à Huetor Tajar (ES) le 01/09/1957, demeurant à B -6700 Arlon, 5, Place Lieutenant Callemeyn,

Son mandat d'administrateur arrivera à échéance lors de l'assemblée générale de 2019.

Après démission de la société FISCOGEST de son mandat de commissaire aux comptes, est nommée nouveau Commissaire aux Comptes la société

PRESTA-SERVICES S.A., RC B 49961, avec siège social à L - 4979 Fingig, 72, Rue Nicolas Margue

Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale de 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 20 mars 2014.

Référence de publication: 2014041478/19.

(140047763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

**Henderson Diversified Growth, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 154.372.

—  
*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 31 janvier 2014.*

1. Renouvellement des mandats des administrateurs

L'Assemblée Générale a approuvé le renouvellement de mandat des administrateurs suivants, ceci jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2015:

Jeremy Vickerstaff

4a rue Henri Schnadt

L-2530 Gasperich Luxembourg

Martin Sabey

4a rue Henri Schnadt

L-2530 Gasperich Luxembourg

Nicolas Toby Hiscock

4a rue Henri Schnadt

L-2530 Gasperich Luxembourg

2. Election des réviseurs d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2015:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

Numéro d'immatriculation: B 65477

Fonction: Réviseur d'entreprise agréé

Siège social de la personne morale:

400 Route D'Esch

L-1014 Luxembourg

Référence de publication: 2014041485/28.

(140048032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

---

**Sea Dream S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 82.191.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 19 mars 2014 que:

Le nouveau siège social de la société est à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre.

La société anonyme GLH SHIPPING S.A., établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B109178, représentée par Monsieur André HARPES, a été nommée administrateur et administrateur-délégué, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019, avec droit de signature individuelle.

Madame Carine BITTLER, employée privée, née le 10.10.1949 à Horgenzell (Allemagne), demeurant à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, a été nommée membre du conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.

Monsieur André HARPES, né le 17.03.1960 à Luxembourg, demeurant à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, a été nommé membre du conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.

La société anonyme COMPTABILUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B87204, a été nommée commissaire aux comptes de la société, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

André HARPES

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2014041075/26.

(140047494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

---

**Orion IV European 16 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 185.272.

—  
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the twenty-fifth day of February.

Before us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Orion Master IV Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of forty-six thousand five hundred euro (EUR 46,500.-), having its registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 173.948,

here represented by Maître Juliette Feitler, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 21 February 2014,

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

**Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the "Company") in the form of a société à responsabilité limitée (S.à r.l.) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles of association.

The Company will exist under the name of "Orion IV European 16 S.à r.l.".

**Art. 2. Registered Office.** The registered office is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders.

In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested third parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

**Art. 3. Object.** The object of the Company is, in Luxembourg and/or abroad, the holding of participations in other companies and/or enterprises and the direct and/or indirect financing of the companies and/or enterprises in which it holds a participation or which are members of its group.

It may in particular:

- acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participations securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever;

- exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments;

- grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds a participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever;

- deposit cash with banks or with any other depositaries and invest it in any other matter;

- in order to raise the funds which it needs in order to carry out its activity within the frame of its object, make loans in any form whatsoever, accept any deposit on behalf of companies or enterprises in which it holds a participation or which are part of its group, issue any debt instruments in any form whatsoever.

It may also acquire, hold, develop and/or sell, directly or indirectly (either through branches or subsidiaries located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, as the case may be), real estate/assets of whatever nature located either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

It may carry out any transactions whatsoever, whether commercial, financial, with respect to movables or immovable, which are directly or indirectly connected with its object.

It may in any manner hold interests in any business, enterprises or companies whose object is identical, analogous or similar to or connected with its own or which are likely to further the development of its enterprises.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time pursuant to a resolution of the meeting of shareholders resolving in conformity with the provisions of the law.

## Chapter II. - Capital, Shares

**Art. 5. Capital.** The issued share capital of the Company is set at fifteen thousand pounds sterling (GBP 15,000.-) divided into fifteen thousand (15,000) shares, with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each (the "Shares").

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meeting of shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of these articles of association of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its Shares when the Company is composed of a single shareholder. The Shares may be transferred freely amongst other shareholders when the Company is composed of several shareholders. The Shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance to article 1690 of the Civil Code.

**Art. 7. Increase and reduction of capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by the law for any amendment of these articles of association.

## Chapter III. - Board of Managers

**Art. 8. Management.** The Company is managed by a board of at least three (3) managers, shareholders or not, appointed by decision of the shareholders for an unlimited period.

Retiring managers are eligible for re-election. Managers may be removed with or without cause at any time by the shareholders at a simple majority.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary of the Company and such other officers as it shall see fit.

None of these appointees need to be members of the board of managers.

**Art. 9. Meetings of the board of managers.** Meetings of the board of managers are called by the chairman or two (2) members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice convening it.

The board of managers may only proceed to business if a majority of its members are present or represented.

One or more managers may participate in a board meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Managers unable to be present or deemed present at a meeting may delegate in writing another member of the board to represent them and to vote in their name.

Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

Where the number of votes cast for and against a resolution is equal, the chairman has a casting vote.

In case of urgency, resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting and by the secretary (if any). Copies or extracts are signed by the chairman or any two members of the board of managers.

**Art. 10. Powers of the board of managers.** The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may with the prior approval of the general meeting of shareholders entrust the day-to-day management of the Company's business to one of its members appointed managing manager.

The board may further delegate specific powers to managers or other officers.

It may appoint agents with definite powers, and revoke such appointments at any time.

Without prejudice to the foregoing powers, all acts binding the Company and all powers and mandates must be signed by any two (2) managers or by any two (2) persons to whom signatory authority has been delegated by the managers.

Any litigation, whether as plaintiff or as defendant, shall be conducted by the board of managers in the Company's name. All writs or judicial acts are validly issued in the name of the Company alone.

**Art. 11. Indemnity of managers.** The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other Company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

#### Chapter IV. - Shareholders resolutions

**Art. 12. Powers of the Shareholders.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. It has the powers conferred upon it by law. Decisions by the shareholders may be adopted by written resolutions signed by all the shareholders.

**Art. 13. General Meetings, Adoption of Resolutions.** General meetings are convened by the board of managers at such place and with such agenda as determined by the board of managers. General meetings may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of force majeure so require. The shareholders may as well adopt resolutions in writing.

**Art. 14. Procedure, Vote.** A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be a shareholder. Except as otherwise required by law or these articles of association, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of Shares represented. Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by anyone manager of the Company.

#### Chapter V. - Financial year, distribution of costs

**Art. 15. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

The board of managers shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

**Art. 16. Appropriation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of managers may pay out an advance payment on dividends. The board of managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

**Art. 17. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of association, unless otherwise provided by law. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

(i) first, to the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) for all the Company's debts and liabilities;

(ii) second, any remainder to the holders of the Shares according to the rules of priority and proportions, if any, set out in article 16 for the appropriation of profits.

### Chapter VII. - Applicable Law

**Art. 18. Applicable law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended.

#### *Transitional provisions*

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2014.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

#### *Subscription and payment*

The fifteen thousand (15,000) shares issued have been subscribed by Orion Master IV Luxembourg S.à r.l., aforementioned, represented as stated above, for the amount of fifteen thousand pounds sterling (GBP 15,000.-).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of fifteen thousand pounds sterling (GBP 15,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of fifteen thousand pounds sterling (GBP 15,000.-) is entirely allocated to the share capital of the Company.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has thereupon passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

a) Mr Nicolas Brimeyer, born on 2 February 1941 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with private address at 15, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg;

b) Mr Christopher Jenner, born on 11 November 1944 in Edinburgh, Scotland, with private address at 57a, rue John Grün, L-5619 Mondorf-les-Bains;

c) Mr Olivier de Nervaux, born on 5 January 1946 in Paris, France, with private address at 42, boulevard de la Tour Maubourg, F-75007 Paris; and

d) Mr Ronald W. de Koning, born on 29 December 1961 in Nijmegen, The Netherlands, with private address at Korteraarseweg 59, NL-2461 GH Ter Aar.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder and in case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française de ce qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq février.

Par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Orion Master IV Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de quarante-six mille cinq cents euros (EUR 46.500.-), ayant son siège social au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.948,

dûment représentée par Maître Juliette Feitler, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 février 2014.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

### Chapitre I<sup>er</sup> . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société (la «Société») sous forme de société à responsabilité limitée (S.à r.l.) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination «Orion IV European 16 S.à r.l.».

**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront faites et portées à la connaissance des personnes intéressées par l'une des personnes ou l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la prise de participations dans d'autres sociétés et entreprises et le financement direct et indirect des sociétés et entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe.

Elle peut notamment:

- acquérir par voie de souscription, d'achat d'échange ou autrement des actions, parts et autres titres de participation, des obligations, bons de caisse, certificats de dépôts et autres titres de créances et plus généralement tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières émis par tous émetteurs publics ou privés quels qu'ils soient;

- exercer tous droits généralement quelconques attachés à ces titres et instruments financiers;

- accorder toute assistance financière directe et indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit;

- déposer ses liquidités en banque ou auprès de tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière;

- en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit.

Elle peut également acquérir, détenir, développer et/ou céder, directement ou indirectement (soit par le biais de succursales soit par le biais de filiales situées, selon le cas, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger), tout bien immobilier/actifs de quelque nature que ce soit situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés statuant dans les conditions prévues par la loi.

### Chapitre II. - Capital, parts sociales

**Art. 5. Capital.** Le capital émis de la Société est fixé à quinze mille livres sterling (GBP 15.000,-) divisé en quinze mille (15.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune (les «Parts Sociales»).

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de Parts Sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les Parts Sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de Parts Sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 7. Augmentation et réduction du capital social.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par la loi pour toute modification des statuts.

### Chapitre III. - Conseil de Gérance

**Art. 8. Gestion.** La Société est administrée par un conseil de gérance composé d'au moins trois (3) gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés pour une période illimitée.

Les gérants sortants sont rééligibles. Les gérants sont révocables à tout moment avec ou sans cause, par décision des associés prise à la majorité simple.

Le conseil de gérance élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, les réunions du conseil sont présidées par un gérant présent.

Le conseil de gérance pourra désigner un secrétaire de la Société et tels autres agents qu'il jugera convenir.

Aucun de ceux-ci n'a besoin d'appartenir au conseil de gérance.

**Art. 9. Réunions du conseil de gérance.** Le conseil de gérance se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux (2) de ses membres.

Les réunions du conseil de gérance se tiennent au lieu, à la date et à l'heure indiqués dans la convocation.

Le conseil de gérance ne peut délibérer valablement sur l'ordre du jour que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant empêché peut par écrit donner pouvoir à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants.

En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

En cas d'urgence, les résolutions signées de tous les gérants seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs exemplaires d'une résolution identique.

Les décisions du conseil de gérance seront constatées dans des procès-verbaux qui seront signés par le président de la réunion et le secrétaire (le cas échéant). Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont signés par le président du conseil de gérance ou par deux gérants.

**Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance.** Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés, seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut, de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des associés, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres qui portera le titre de gérant-délégué.

Il peut aussi déléguer des pouvoirs spécifiques à des gérants et fondés de pouvoirs.

Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis, et les révoquer en tout temps.

Sans préjudice des pouvoirs de délégation susmentionnés, tous les actes qui engagent la Société, tous les pouvoirs et toutes les procurations doivent, être signés par deux (2) gérants, ou par deux (2) personnes à qui des pouvoirs de signature auront été délégués par les gérants.

Tout procès, tant en demandant qu'en défendant, sera suivi par le conseil de gérance au nom de la Société. Tous les exploits ou autres actes judiciaires seront valablement faits au nom de la Société seule.

**Art. 11. Indemnisation des gérants.** La Société s'engage à indemniser tout gérant ou fondé de pouvoir et leurs successeurs, exécuteurs testamentaires et administrateurs, de tout et contre toutes dépenses raisonnablement exposées par lui en rapport avec toutes demandes en justice, procès ou procédure à laquelle il devient partie pour être ou avoir été gérant ou fondé de pouvoir de la Société ou, à la demande de la Société, de toute autre société de laquelle la Société est un actionnaire ou un créancier et par laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé; le tout sauf pour ce qui est des demandes en justice, procès ou procédure dans lesquelles il sera jugé responsable pour négligence ou fraude. Dans le cas d'une transaction, l'indemnité sera accordée uniquement en rapport avec des affaires couvertes par la transaction dans lesquelles la Société est avisée par son conseiller juridique que la personne indemnisée n'a commis aucune violation de ses obligations. Le présent droit à indemnités n'exclut pas l'exercice d'autres droits auxquels il peut prétendre.

#### Chapitre IV. - Assemblée Générale des Associés

**Art. 12. Pouvoirs de l'assemblée générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés. Elle a les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi. Les décisions de l'assemblée générale peuvent être prises par voie de résolutions écrites, signées de tous les associés.

**Art. 13. Assemblée générale annuelle/Adoption de résolutions.** Les assemblées générales sont convoquées par le conseil de gérance en tel lieu et avec tel ordre du jour qui sera déterminé par le conseil de gérance. Les assemblées générales peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par les gérants. Les associés peuvent également prendre des résolutions par écrit.

**Art. 14. Procédure, Vote.** Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex un mandataire, lequel peut ne pas être associé. Sauf disposition contraire de la loi ou des présents statuts, les décisions sont prises à la majorité des votes émis, sans considération de la proportion de capital représenté. Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par un gérant de la Société.

#### Chapitre V. - Année sociale. Répartition des bénéfices

**Art. 15. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil de gérance prépare les comptes annuels suivant les dispositions de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

**Art. 16. Affectation des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le conseil de gérance peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Le conseil de gérance détermine le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

#### Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

**Art. 17. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

- (i) en premier lieu, à tous les créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyen de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) apparaissant au passif de la Société;
- (ii) en second lieu, un quelconque solde à tous les propriétaires de Parts Sociales suivant les règles de priorité et les proportions, le cas échéant, prévues à l'article 16 pour la répartition des profits.

#### Chapitre VII. - Loi applicable

**Art. 18. Loi applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être versés pendant le premier exercice social de la Société.

### *Souscription et paiement*

Les quinze mille (15.000) parts sociales émises ont été souscrites par Orion Master IV Luxembourg S.à r.l., susmentionnée, représentée comme indiqué ci-dessus, pour un montant de quinze mille livres sterling (GBP 15.000,-).

Toutes les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant de quinze mille livres sterling (GBP 15.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de quinze mille livres sterling (GBP 15.000,-) est entièrement affecté au capital social de la Société.

### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

### *Résolutions de l'associé unique*

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée illimitée:
  - a) Monsieur Nicolas Brimeyer, né le 2 février 1941 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant sa résidence personnelle au 15, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg;
  - b) Monsieur Christopher Jenner, né le 11 novembre 1944 à Edimbourg, Ecosse, ayant sa résidence personnelle au 57a, rue John Grün, L-5619 Mondorf-les-Bains;
  - c) Monsieur Olivier de Nervaux, né le 5 janvier 1946 à Paris, France, ayant sa résidence personnelle au 42, boulevard de la Tour Maubourg, F-75007 Paris; et
  - d) Monsieur Ronald W. de Koning né le 29 décembre 1961 à Nijmegen, Pays-Bas, ayant sa résidence personnelle au Korteraarseweg 59, NL-2461 GH Ter Aar.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du mandataire de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Feitler, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 4 mars 2014. REM/2014/500. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 17 mars 2014.

Référence de publication: 2014039642/418.

(140045174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

---

### **Naexis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5550 Remich, 13, rue de Macher.

R.C.S. Luxembourg B 181.373.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2014.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2014041626/12.

(140048053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

---

**RR Investissements, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 424.000,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 184.738.

L'an deux mille quatorze, le six mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

Monsieur Romain RUCHAUD, radiophysicien, né le 3 octobre 1969 à Tarbes (France), demeurant au 10, rue Jean Renoir, F-57100 Thionville (France).

Lequel comparant, és-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Le comparant est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de "RR Investissements", inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B184.738 et ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare. La société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 février 2014, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté cent par (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

L'associé a l'intention de procéder aux opérations suivantes:

1. Augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence de quatre cent onze mille cinq cents euros (EUR 411.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à quatre cent vingt-quatre mille euros (EUR 424.000,-) par la création et l'émission de trois mille deux cents quatre-vingt-douze (3.292) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales déjà existantes, ensemble avec une prime d'émission de cent euros (EUR 100,-).

2. Souscription des trois mille deux cent quatre-vingt-douze (3.292) nouvelles parts sociales par Monsieur Romain RUCHAUD, prénommé, et libération par l'apport en nature de vingt-deux mille cinq cent cinquante (22.550) parts sociales de la société de droit français dénommée «CENTRE PRIVE DE RADIOTHERAPIE DE METZ SELARL DE MEDECINS», ayant un capital social de un million trois cent cinquante-trois mille euros (EUR 1.353.000,-) avec siège sociale au 97, Rue Claude Bernard, F-57070 Metz, France.

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts.

4. Divers.

L'associé unique a ensuite prié le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le capital social de la société est augmenté à concurrence de quatre cent onze mille cinq cents euros (EUR 411.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à quatre cent vingt-quatre mille euros (EUR 424.000,-) par la création et l'émission de trois mille deux cent quatre-vingt-douze (3.292) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales déjà existantes.

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Romain RUCHAUD, préqualifié.

Elles ont été libérées moyennant d'un apport en nature consistant en vingt-deux mille cinq cent cinquante (22.550) parts sociales représentant 16,67 % du capital social de la société à responsabilité limitée de droit française dénommée «CENTRE PRIVE DE RADIOTHERAPIE DE METZ SELARL DE MEDECINS», ayant un capital social de un million trois cent cinquante-trois mille euros (EUR 1.353.000,-) avec siège sociale au 97, Rue Claude Bernard, F-57070 Metz, France.

Le comparant déclare que l'évaluation de cet apport s'élève à quatre cent onze mille six cents euros (EUR 411.600,-) dont quatre cent onze mille cinq cent euros (EUR 411.500,-) seront alloués au capital social et cent euros (EUR 100,-) restants seront alloués au compte de prime d'émission.

Monsieur Romain RUCHAUD déclare encore:

- qu'il détient ces parts sociales en pleine propriété et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;

- que ces part-sociales sont librement transmissibles, qu'elles ne sont grevées d'aucun gage ni d'aucun autre droit quelconque, qu'elles ne font l'objet d'aucune saisie ou opposition, que le transfert de ces parts sociales n'est contraire à aucune disposition des statuts de la société «CENTRE PRIVE DE RADIOTHERAPIE DE METZ SELARL DE MEDECINS» et qu'en conséquence rien ne peut faire obstacle à l'apport et à la transcription de ces parts sociales en faveur de RR Investissements;

- que ces apports sont apportés en société tel et dans l'état qu'ils se trouvent à l'heure actuelle.

- que toutes les formalités seront réalisées par ses soins en France aux fins d'effectuer le transfert des parts-sociales et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de toutes tierces parties, qu'il déclare vouloir se charger personnellement des opérations et formalités de transcription du présent acte en France.

Monsieur Romain RUCHAUD, en sa qualité de cogérant de la société «CENTRE PRIVE DE RADIOTHERAPIE DE METZ SELARL DE MEDECINS», s'engage également à faire toutes les formalités nécessaires auprès des autorités françaises.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre cent vingt-quatre mille euros (EUR 424.000,-), représenté par quatre mille deux cent quarante (4.240) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées en espèces ou par apport en nature."

*Déclaration - Evaluation des frais*

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à deux mille cents euros (EUR 2.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Ruchaud et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 mars 2014. Relation: LAC/2014/11814. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 20 mars 2014.

Référence de publication: 2014041038/83.

(140047419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

---

**Wetex, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6720 Grevenmacher, 6, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 18.128.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 20 mars 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014041174/10.

(140047190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

---

**HC Investissements IV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 131.636.

*Dépôt rectificatif au dépôt L130132612*

Les comptes annuels (modifiés) au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2014.

HC Investissements IV S.à r.l.

Représentée par Damien Nussbaum

Gérant

Référence de publication: 2014041488/15.

(140047679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

---

**Outilmat, Société Anonyme.**

Siège social: L-3252 Bettembourg, 29A, rue de Livange.  
R.C.S. Luxembourg B 185.300.

---

**STATUTS**

L'an deux mille quatorze, le septième jour du mois de mars;  
Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),  
soussigné;

**A COMPARU:**

Monsieur Franck KHALFOUNI, dirigeant de société, demeurant à L-3311 Abweiler, 40, rue du Village.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'il déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

**I. Nom - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "OUTILMAT", (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet la vente, le négoce et la location d'outillage et matériel professionnels.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Bettembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

La Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une simple décision du conseil d'administration de la Société ou, dans le cas d'un administrateur unique, par une décision de l'administrateur unique.

**II. Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions avec une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune et qui ouvrent les mêmes droits à tout égard.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Les actions au porteur porteront les indications prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux (2) administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite.

Une copie certifiée conforme de l'acte conférant à cet effet délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 3<sup>ème</sup> mardi du mois de juin à 18.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme son mandataire.

L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo, conférences téléphoniques ou tout autre moyen de télécommunication est autorisée et les actionnaires utilisant ces technologies seront présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo, par téléphone ou par tout autre moyen de télécommunication. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par télécopie, télégramme, télex, téléphone ou tout autre moyen de télécommunication, étant entendu que dans ce dernier cas le vote devra être confirmé par écrit. Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le "formulaire") envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs, suivant le cas et contenant les mentions suivantes en langue anglaise et française:

- a) le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) le nombre d'actions qu'il détient;
- c) chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) une case pour chaque résolution à considérer;
- f) une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
- g) une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
- h) la signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) la déclaration suivante: "A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul." L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la Société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la Société, le vote exprimé dans le formulaire primera.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

#### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

#### V. Surveillance de la société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Des dividendes peuvent également être payés sur bénéfices reportés d'exercices antérieurs. Les dividendes seront payés en euros ou par distribution gratuite d'actions de la Société ou autrement en nature selon la libre appréciation des administrateurs, et peuvent être distribués à tout moment à déterminer par le conseil d'administration.

Le paiement de dividendes sera fait aux actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des actions. Aucun intérêt ne sera dû par la Société sur dividendes distribués mais non revendiqués.

#### VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

#### IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

##### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
2. La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2015.

##### *Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent (100) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, Monsieur Franck KHALFOUNI, pré-qualifié, et entièrement libérées par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

62626

*Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

*Résolutions prises par l'actionnaire unique*

Le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le siège social de la Société est établi à L-3252 Bettembourg, 29a, rue de Livange.
- 2) Comme autorisé par la Loi et les Statuts, Monsieur Franck KHALFOUNI, dirigeant de société, né à Pessac (France), le 23 juin 1965, demeurant à L-3311 Abweiler, 40, rue du Village, est appelé à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
- 3) Madame Anne SCIEUR, comptable, née à Châlons-sur-Marne (France), le 3 mai 1967, demeurant à L-3311 Abweiler, 40, rue du Village, est nommée commissaire aux comptes de la Société.
- 4) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2019.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. KHALFOUNI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 mars 2014. LAC/2014/11322. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 18 mars 2014.

Référence de publication: 2014039652/244.

(140045638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

---

**Med Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 89.506.

Ich Unterzeichner, Ignace Meuwissen, kündige hiermit in meiner Funktion als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft „MED HOLDING S.A.“ (B89506) ab dem 5. September 2013.

Luxemburg, den 19. März 2014.

Ignace Meuwissen.

Référence de publication: 2014041232/10.

(140046522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

---

**cleversoft Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 173.301.

EXTRAIT

Monsieur Michael ANNETZBERGER, demeurant, D-85521 OTTOBRUNN, Rubensstr.31 est nommé administrateur et administrateur délégué jusqu'à assemblée générale ordinaire de 2018 statuant sur l'exercice 2017.

Il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2014.

Cleversoft Luxembourg S.A.

FIDUCIAIRE DES P.M.E. S.A.

Signature

Référence de publication: 2014041244/16.

(140048128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

---

**Second-Residence s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 185.321.

---

**STATUTS**

L'an deux mille quatorze, le dix mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

**A COMPARU:**

Monsieur Marcel BRISY, employé privé, né à Mabompré (Belgique) le 13 mars 1958, demeurant à B-6890 Libin, rue de Glaireuse, 129.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

**Titre I<sup>er</sup> . Raison sociale, objet siège, durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet les activités d'agent immobilier, de promoteur immobilier et d'administrateur de biens-syndic de copropriété.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelle forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de "SECOND-RESIDENCE s.à r.l."

**Art. 4.** Le siège social est établi à Steinfort.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

**Titre II. Capital social, apports, parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (€ 12.400.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (€ 124.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 9.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 10.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

### **Titre III. Gérance**

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

**Art. 12.** Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

### **Titre IV. Décisions et assemblées générales**

**Art. 13.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 14.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

**Art. 15.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

### **Titre V. Exercice social, inventaires, répartition des bénéfices**

**Art. 16.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** Il sera dressé à la [m de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

### **Titre VI. Dissolution, liquidation**

**Art. 19.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

*Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2014.

*Souscription et libération*

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Marcel BRISY, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (€ 12.400.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Monsieur Marcel BRISY, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3.- Le siège social est établi à L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid.

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BRISY, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 13 mars 2014. Relation: CAP/2014/905. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 17 mars 2014.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2014041234/139.

(140046066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

---

**Cusanus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 73.487.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014042003/9.

(140048704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

---

**Société Civile Immobilière Terragest, Société Civile.**

Siège social: L-9948 Biwisch, Maison 15.

R.C.S. Luxembourg E 755.

---

La gérante de la Société, Madame Annie VERCRUYSSSE, a changé d'adresse. Désormais, son adresse est Maison 15, L-9948 Biwisch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014041757/10.

(140047999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

---

**HellermannTyton Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 30.764.750,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 113.276.

Le siège social de l'associé unique HellermannTyton Alpha S.à r.l., a changé et est désormais au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2014.

Référence de publication: 2014041484/12.

(140047631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

**Imber S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 70.645.

*Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 21 novembre 2011*

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs, Monsieur Philippe MANTZ, Madame Ludivine RENAULD-MANTZ et Madame Lauriane GELOT-MANTZ pour un nouveau terme de six ans. Les deux mandats prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire 2017 statuant sur l'exercice 2016.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale nomme comme commissaire aux comptes Madame MANTZ-GLAD Marie-Laure résidant 17, Rue du Promberg - B-6700 Fouches en remplacement de Monsieur Paul LAPLUME, qui accepte, pour une période de six ans. L'exécution de son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire 2017 statuant sur l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*POUR L'ASSEMBLEE GENERALE*

IMBER S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014041513/20.

(140048213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

**HARMONIE MOUTFORT-MEDINGEN, association sans but lucratif, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-5355 Oetrange, 11A, rue de Moutfort.

R.C.S. Luxembourg F 157.

Les statuts de la Fanfare MOUTFORT-MEDINGEN, association sans but lucratif, tels que publiés au Mémorial C - N° 186 du 9 juillet 1988 (pages 8877 à 8879) sont modifiés suivant les propositions publiées au Mémorial C - N° 881 du 23 août 2003 (pages 42272 et 42273) et suivant les propositions publiées au Mémorial C - N° 564 du 6 mars 2008 (pages 27061 et 27063) ainsi que les propositions publiées au Mémorial C - N° 1162 du 31 mai 2011, pages 55775 à 55776 et les modifications décidées lors de l'assemblée générale dûment convoquée pour le 12 février 2014, dont résulte le nouveau article 12 repris ci-après.

Changement de l'article 12 du Chapitre 4:

**Art. 12.** L'association est dirigée et administrée par un conseil d'administration qui se compose de 15 membres au maximum, dont un président, deux vice-présidents, un secrétaire, un trésorier, un ou plusieurs secrétaires adjoints, un ou plusieurs trésoriers adjoints ainsi qu'un représentant des jeunes membres actifs et inactifs.

Le représentant des jeunes membres peut être mineur d'âge. Dans ce cas, ce représentant n'aura qu'un droit consultatif.

**Art. 12.** L'association est dirigée et administrée par un conseil d'administration qui se compose de 11 membres au maximum, dont un président, deux vice-présidents, un secrétaire, un trésorier, un ou plusieurs secrétaires adjoints, un ou plusieurs trésoriers adjoints ainsi qu'un représentant des jeunes membres actifs et inactifs.

Le représentant des jeunes membres peut être mineur d'âge. Dans ce cas, ce représentant n'aura qu'un droit consultatif.

Référence de publication: 2014041487/22.

(140047709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

**Natureshop S.A., Société Anonyme,  
(anc. Proteuss S.A.).**

Siège social: L-9764 Marnach, 9, Marbuengerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 103.856.

L'an deux mille quatorze, le dix mars.

Pardevant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux.

S'est réunie

l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme " PROTEUSS S.A. "(2004 2221 261) avec siège social à L-9707 Clervaux, 5, rue de la Gare; RCS B103856,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 octobre 2004, publié au Mémorial C No 48 du 18 janvier 2005, page 2278.

L'assemblée choisit comme président Monsieur Gerd LENGES-HENSIUS, électronicien, demeurant à B-4790 Burg-Reuland - Weweler 12B.

L'assemblée choisit comme secrétaire Madame Martina PLOTES, aide-familiale, demeurant à B-4790 Burg-Reuland - Weweler 12B et comme scrutateur Madame Sonja SCHÜR, employée privée, demeurant à B-4780 Saint-Vith, Lommersweiler, 5.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur la liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarant se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

L'intégralité du capital social étant présente ou représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre de jour:

- 1.- Changement de la dénomination et modification subséquente du premier article des statuts.
- 2.- Transfert du siège social et modification subséquente de l'article 2 al.1.
- 3.- Modification de l'objet social et modification subséquente de l'article 4.
- 4.- Révocation de tous les membres du Conseil d'Administration.
- 5.- Nomination de l'administrateur-délégué et des membres du Conseil d'Administration pour une durée de six ans.
- 6.- Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes pour une durée de six ans.
- 7.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci aborde l'ordre du jour, et après délibération, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Première résolution*

L'assemblée décide à l'unanimité de changer la dénomination de la société en «NATURESHOP S.A.» et de donner la teneur suivante au premier article des statuts:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . La société prend la dénomination de «NATURESHOP S.A.»»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-9707 Clervaux - 5, rue de la Gare à L-9764 Marnach - 9, rue de Marbourg et de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2 al. 1.** Le siège social est établi dans la commune de Clervaux»

L'adresse est fixée à L-9764 Marnach -9, rue de Marbourg.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide à l'unanimité de modifier l'objet social de la société et de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet l'achat et la vente en gros et en détail de produits naturels, d'huiles essentiels, de produits cosmétiques et de tous produits alimentaires et biologiques. En général la société pourra faire toutes autres opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de révoquer avec effet immédiat tous les membres du Conseil d'Administration, c. à d.:

- Monsieur Gerd LENGES-HENSIUS, électronicien, demeurant à B-4790 Burg-Reuland - Weweler 12B;
- Monsieur Herbert MARGREVE, électronicien, né à Waimes (B), le 31 mai 1967, demeurant à B-4770 Amel, Schoppen 122a;
- Madame Nicole REUTER, sans état, née à St. Vith (B), le 20 avril 1969, demeurant à B-4770 Amel, Schoppen 122a. Pleine et entière décharge leur est donnée.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale nomme comme nouveau administrateur-délégué et administrateurs:

- Monsieur Gerd LENGES-HENSIUS, prénommé, L'assemblée générale nomme comme nouveaux administrateurs pour une durée de six ans:
  - Madame Martina PLOTES, prénommée;
  - Madame Sonja SCHÜR, employée privée, demeurant à B-4780 Saint-Vith, Lommersweiler, 5.
- Leurs mandats expirent lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

*Sixième et dernière résolution*

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes de Monsieur Gerd HEINZIUS, expert-comptable, né à St.Vith (B), le 12 juin 1972, demeurant professionnellement à L-9753 Heinerscheid - 1, Haupt-strooss.

Son mandat expire lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute activité commerciale de la société, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social élargi, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Clervaux.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Lenges-Hensius, Plotes, Schür,

Enregistré à Clervaux, le 11 mars 2014. Relation: CLE/20147258. Reçu soixante-quinze euros (75,00€).

Le Receveur ff. (signé): Francis Kler.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre aux firmes.

Clervaux, le 12 mars 2014.

Martine WEINANDY.

Référence de publication: 2014041222/85.

(140045293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

**Digeco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 165.864.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2014.

Delphine MUNIER.

Référence de publication: 2014041394/10.

(140047767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

**Yineal Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.726.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014041187/11.

(140047055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

**I-View Now EU S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Haneda Holding S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 160.512.

In the year two thousand and fourteen, on the sixth day of February.

Before us, Maître Kessler, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,  
there appeared:

I-View Now LLC, a limited liability company duly incorporated and existing under the laws of the State of Nevada (USA), having its registered office at 2920, N. Green Valley Pkwy, Building 4, Suite 424, 89014 Henderson, United States of America, registered with the State of Nevada Register under number E0444562011-9,

here duly represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette.

The said proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Haneda Holding S.à r.l., a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée") organized and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160512 (the "Company").

Such appearing person, acting in its above named capacity, has requested the undersigned notary to take the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from "Haneda Holding S.à r.l." into "I-View Now EU S.à r.l.".

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend consequently the article 4 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

**Art. 4.** "The Company shall bear the name "I-View Now EU S.à r.l.".

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to create two categories of managers (a category A and a category B) and to decide that Mr Christophe Gaul, born in Messancy, Belgium, on 3<sup>rd</sup> April, 1977, with professional address at 7, rue Robert Stümper, L-2557, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, is a category B manager of the Company.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint with immediate effect the following persons as new managers of the Company for an unlimited period of time:

1. Mr Alexander Zukovski born on June 4, 1972 in Ukraine, residing at 40 Olympia Canyon Way, Las Vegas, NV 89141, United States of America, as category A manager;

2. Mr Lawrence Folsom, born on May 29, 1964 in the State of New Jersey (United States of America), residing at 10 Vintage Ridge Dr, Las Vegas, NV 89141, United States of America, as category A manager;

3. Mrs Constance Collette, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on June 21, 1976, with professional address at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as category B manager.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the article 13 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

**Art. 13.** "In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of any manager or the joint signature of any Category A Manager and any Category B Manager of the Company in the case that the member(s) has

(have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated.

The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.”

#### *Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the article 14, paragraph 6, of the articles of association of the Company so to read as follows:

“The Board can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers, including at least one Category A Manager and one Category B Manager in the case that the member(s) has(have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting, including at least one vote of a Category A Manager and one vote of a Category B Manager in the case that the member(s) has(have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers.”

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred Euros (EUR 1,300).

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing parties signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille quatorze, le sixième jour de février.

par-devant nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

I-View Now LLC, une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois de l’Etat du Nevada (Etats-Unis d’Amérique), ayant son siège social à 2920, N. Green Valley Pkwy, Bâtiment 4, Appartement 424, 89014 Henderson, Etats-Unis d’Amérique, enregistrée auprès du Registre de Commerce de l’Etat du Nevada aux Etats-Unis d’Amérique sous le numéro E0444562011-9,

ici dûment représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Ladite comparante agit en tant qu’associé unique (l’«Associé Unique») de Haneda Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160512 (la «Société»).

Ladite comparante, agissant ès-qualités, a prié le notaire instrumentaire de prendre les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L’Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société de «Haneda Holding S.à r.l.» en «I-View Now EU S.à r.l.».

#### *Deuxième résolution*

L’Associé Unique décide de modifier en conséquence l’article 4 des statuts de la Société afin qu’il ait la teneur suivante:

**Art. 4.** «La Société a comme dénomination «I-View Now EU S.à r.l.».

#### *Troisième résolution*

L’Associé Unique décide de créer deux catégories de gérant (une catégorie A et une catégorie B), et décide que M. Christophe Gaul, né à Messancy le 3 avril 1977, résidant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est gérant de catégorie B de la Société.

#### *Quatrième résolution*

L’Associé Unique décide de nommer, avec prise d’effet immédiat, les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une période illimitée:

1. M. Alexander Zukovski, né le 4 juin 1972 en Ukraine, demeurant au 40 Olympia Canyon, NV 89141 Las Vegas, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de catégorie A;

2. M. Lawrence Folsom, né le 29 mai 1964 dans l'Etat du New-Jersey (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 10 Vintage Ridge Dr, NV 89141 Las Vegas, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de catégorie A;

3. Mme Constance Collette, née à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 21 juin 1976, résidant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérante de catégorie B.

#### *Cinquième résolution*

L'associé Unique décide d'amender l'article 13 des Statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature seule de tout gérant, ou les signatures conjointes d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.1. (ii) et 8.3 (ii) des Statuts.

La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.»

#### *Sixième résolution*

L'associé Unique décide d'amender l'article 14, paragraphe 6, des Statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, comprenant au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, comprenant au moins un vote d'un Gérant de Catégorie A et un vote d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires ou charges de toute sorte, qui incombent à la Société du fait du présent acte, s'élèvent approximativement à mille trois cent Euros (EUR 1.300).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 février 2014. Relation: EAC/2014/2271. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014040787/148.

(140046992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

#### **Mood Media Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.404.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Mood Media Group S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014041590/11.

(140048285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

**Mercan S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 69.853.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le onzième jour de mois de mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme, qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial au sens des dispositions de la loi du 11 mai 2007, de droit luxembourgeois "CHRISADA S.A. SPF", établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68577,

ici représentée par Monsieur Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle partie comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations:

I.- La société anonyme, qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial au sens des dispositions de la loi du 11 mai 2007, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "MERCAN S.A., SPF", établie et ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 3, Avenue Pasteur, (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 69853 (la "Société"), a été originairement constituée sous forme d'une société anonyme holding dénommée "MERCAN HOLDING S.A.", suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 18 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 568 du 23 juillet 1999,

et les statuts de la Société ont été modifiés suivant actes reçus par ledit notaire Francis KESSELER:

- en date du 18 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 156 du 14 février 2003, et

- en date du 29 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1131 du 9 juin 2009, contenant notamment l'abandon du statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929 et la transformation en une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") conformément aux dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") ainsi que l'adoption de la dénomination actuelle.

II.- Le capital social de la Société s'élève actuellement à cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-), représenté par six mille (6.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.

III.- Le comparant, représenté comme dit ci-avant, est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique");

IV.- L'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

V.- L'Actionnaire Unique déclare expressément dissoudre la Société et procéder à la liquidation immédiate de la Société.

VI.- L'Actionnaire Unique, agissant en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare reprendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société.

La liquidation de la Société est ainsi achevée sans préjudice des droits de tiers du fait que l'Actionnaire Unique répond personnellement de tous les engagements sociaux de la Société dans leur état actuel.

VII.- Par suite de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, au délégué à la gestion journalière et au commissaire aux comptes actuels de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la dissolution de la Société.

VIII.- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans au moins à l'ancien siège social de la Société dissoute à L-2311 Luxembourg, 3, Avenue Pasteur.

IX.- Que le mandataire de l'Actionnaire Unique pourra procéder à l'annulation de tous les certificats d'actions au porteur, le cas échéant à l'annulation du registre des actionnaires nominatifs de la Société et ceci en présence du notaire instrumentant.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros et la partie comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.M. POOS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 mars 2014. LAC/2014/11662. Reçu soixante-quinze euros 75.00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 20 mars 2014.

Référence de publication: 2014040919/68.

(140046898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

---

**World Express S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 45.621.

Je vous informe de ma démission de mon mandat d'administrateur du Conseil d'administration de la société World Express S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 mars 2014.

MORANDINI Alberto.

Référence de publication: 2014041178/10.

(140047617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

---

**Wordbee S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4437 Soleuvre, 195, rue de Differdange.

R.C.S. Luxembourg B 138.671.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 19 mars 2014.

Référence de publication: 2014041176/10.

(140046839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

---

**World Express S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 45.621.

Je vous informe de ma démission de mon mandat d'administrateur du Conseil d'administration de la société World Express S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 mars 2014.

HENRY Geoffrey.

Référence de publication: 2014041179/10.

(140047617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

---

**GANELI & Jeunes Créateurs, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-9071 Ettelbruck, 48, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg F 9.689.

DISSOLUTION

Après une réunion générale le 20.02.2014, le comité de Ganeli & Jeunes Créateurs ASBL, qui a été signé le 20.09.2013 et N° de registre F9689 ont décidé la cessation pour le 25.02.2014.

Le solde de GANELI & JEUNES CREATEURS asbl a été effectué pour "SOURIRE EN HAITI" asbl.

MACHADO PEREIRA MARIA JOAQUINA / DE MOURA ARADA ELISABETH MARIA / TOTARO GIUSEPPE

La présidente / La vice-présidente / Le trésorier

Référence de publication: 2014041229/13.

(140046268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

---

**Frun Invest Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 180.286.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-sixth of February.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED**

Mr Leo VAN TUYCKOM, born on 30 July 1943 in Brugge (Belgium), residing at 87 Grote Themis, B-8490 Jabbeke, here represented by Mrs. Tanja BERNAT, private employee, with professional address at 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,

by virtue of a proxy, given on 17 February 2014.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "FRUN INVEST PARTNER S. à r. l.", (hereinafter "the Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 180286, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated September 13, 2013, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations dated on 30 October 2013, number 2715.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolution:

*Resolution*

The sole shareholder decides to amend the Article 2 of the Articles of Incorporation relating to the purpose of the Company which will be read as follows:

“ **Art. 2.** The Company's purpose is to participate in the creation, development, management and control of Frun Invest Real-Estate S.C.A. SICAV-SIF. The Company may also act as managing general partner (associé commandité gérant) and, in the meaning of the Luxembourg Law of July 12, 2013 related to alternative investment fund manager (the "AIFM Law") as amended from time to time, as external alternative investment fund manager of Frun Invest Real-Estate S.C.A. SICAV-SIF.

The Company may delegate, under its responsibility, part or all of its functions to local or foreign subsidiaries, branches or third parties. It may also delegate part or all of its functions to local or foreign investment advisors or other experts subject however to the provision of the AIFM Law.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to its above described purpose in order to facilitate its accomplishment, including the incorporation of subsidiaries, and notably to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed within the limits set forth by the Law and the AIFM Law.”

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le vingt-six février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU**

Monsieur Leo VAN TUYCKOM, né le 30 juillet 1943 à Bruges (Belgique), résidant au 87 Grote Themis, B-8490 Jabbeke, ici représenté par Madame Tanja BERNAT, employée privée, demeurant professionnellement au 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 17 février 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La procuration signée *ne varietur* par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «FRUN INVEST PARTNER S.à r.l.» (ci après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180286, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 30 octobre 2013, numéro 2715.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

*Résolution*

L'associé unique décide de modifier l'Article 2 des Statuts relatif à l'objet social de la Société qui se lira désormais comme suit:

“ **Art. 2.** L'objet de la Société est de participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de Frun Invest Real-Estate S.C.A. SICAV-SIF. La Société peut également agir comme managing general partner (associé gérant commandité) et, dans le sens de la loi luxembourgeoise du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la loi AIFM), telle que modifiée, comme gestionnaire de fonds d'investissement externe de Frun Invest Real-Estate S.C.A. SICAV-SIF.

La Société peut déléguer, sous sa responsabilité, tout ou partie de ses fonctions à des filiales locales ou étrangères, des succursales ou des tiers. Elle peut également déléguer tout ou partie de ses fonctions aux conseillers en investissements locaux ou étrangers ou d'autres experts en la matière selon les dispositions de la loi AIFM.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, liées directement ou indirectement à son objet décrit ci-dessus afin de faciliter leur réalisation, y compris la mise en place de filiales, et en particulier emprunter et lever des fonds de quelque manière que ce soit et garantir le remboursement de toute somme empruntée dans les limites fixées par la loi et la loi AIFM”.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. BERNAT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 février 2014. Relation: EAC/2014/2907. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.*

Référence de publication: 2014040108/88.

(140046354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

---

**Y.K. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6470 Echternach, 12, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 139.805.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 20 mars 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014041184/10.

(140047189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

---

**Assenagon Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 129.914.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2014.

Référence de publication: 2014041261/10.

(140048107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

---

**Corporate Operational Strategies, Société Anonyme.**

Siège social: L-2148 Luxembourg, 5, rue Fernand Mertens.

R.C.S. Luxembourg B 40.758.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Corporate Operational Strategies S.A.*

L'an deux mille douze, le 12 Décembre,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de «CORPORATE OPERATIONAL STRATEGIES.», immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B.40.758, établie et ayant pour siège social à L-2148 Luxembourg, 5 rue Fernand Mertens.

*1<sup>er</sup> Point à l'ordre du jour*

Venu à échéance en 2013, le président propose le renouvellement des mandats des administrateurs.

- Jean-Claude ANDRE,

- Lynda ANDRE,

- Francisco QUINTANS DE SOURE,

Et du Commissaire aux comptes.

Ceci pour une durée de 6 ans débutant le 01/01/2013, jusqu'au 31/12/2018.

*1<sup>ère</sup> Résolution*

Cette résolution est soumise au vote:

- La résolution N° 1 a été adoptée à l'unanimité par les actionnaires.

Signature.

Référence de publication: 2014041227/23.

(140046206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

**A.I.O.F. Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 134.560.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014041248/10.

(140047672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

**Action Investment GP & Co S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 182.450.

EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales du 26 février 2014 que

les associés de la Société ont

- accepté la démission d'Action Investment GP S.à r.l. avec effet au 26 février 2014 en tant que Gérant de la Société;

- nommé Action Investment GP (Lux) S.à r.l., ayant son siège social au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182.446 en tant que Gérant de la Société avec effet au 26 février 2014 pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Action Investment GP & Co S.C.A.*

Action Investment GP (Lux) S.à r.l.

Dr Wolfgang Zettel

Gérant

Référence de publication: 2014041249/19.

(140048299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.